

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

JUIN 2019 • N°80

NUMÉRO SPÉCIAL

Assemblée Générale de la FDC 67

Pages 4 à 22



Si vous découvrez un ou plusieurs sangliers morts, ne les touchez pas! **Contactez le réseau SAGIR** Page 3



Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr



1

49,95
€ 39,95
Économisez € 10,-

FRANKONIA

vos partenaires privilégiés pour votre saison de chasse



3

34,95
€ 29,95
Économisez € 5,-



2

59,95
€ 29,95
Économisez € 30,-

1 PARFORCE Couteau Finnish Hunting Knife
Catégorie D. Couteau réalisé à la main en Finlande. Lame très tranchante en acier au carbone de 3 mm (59HRC). Poignée en bois de bouleau rare d'origine scandinave (Betula pendula carecia), laiton et corne de rennes en élevage durable sur env. 123000 m². Gaine classique en cuir de vachette et cuir de renne. Le couteau de chasse finlandais est un modèle imposant utilisé pour tous travaux par les chasseurs finlandais. Travail artisanal: Longueur tot. env. 27 cm. Lame longueur env. 14,5 cm. poids env. 180 g.
No. 197146

2 ALLEN Fourreau pour arme longue Delta
Le fourreau pour arme longue Allen Delta, permet le stockage des armes jusqu'à 122cm. Il est également adapté aux armes avec lunette. Il est pourvu de sangles MOLLE, d'une poche extérieure et d'une fine poche zippée pour le permis de chasse ou la licence de tir. Fabriqué en Endura très résistant et verrouillable. Dimensions extérieures (Lxlxh): 125x26x6 cm. Poids: env. 800 g.
No. 2000754, Gris/orange/noir

3 Véritable appeau chevreuil BUTTOLO
Cri d'appel et de peur. Poire en caoutchouc. Avec mode d'emploi.
No.13010

49,95 39,95 €

59,95 29,95 €

34,95 29,95 €

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

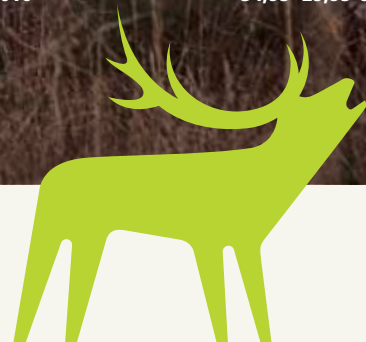
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50



Le mot du Président

Une perte d'un milliard d'euros par an...

C'

est le coût d'une éventuelle arrivée de la peste porcine africaine (PPA) en France. Une catastrophe pour toute la filière porcine. Nos populations de sangliers paieront un lourd tribut. Tout d'abord parce que cette maladie est fulgurante et décimera le cheptel mais devant le risque

de contamination des porcs domestiques, le sanglier ne sera plus toléré. Notre fonds de la chasse s'écroulera et avec lui la disparition d'un grand nombre de chasseurs. Le risque d'apparition de la PPA existe bel et bien. Les grands sauts du virus (800 km pour l'arrivée en Belgique) ont toujours pour origine le facteur humain: avion, camion, produit alimentaire, etc. Si théoriquement notre région n'est pas plus menacée que le sud de la France, le risque en pratique est supérieur en raison du tourisme cynégétique de nos chasseurs dans les zones infectées de Pologne. Il en est de même de nos amis belges qui viennent de la zone infectée pour chasser chez nous avec leurs chiens. C'est à nous aujourd'hui de prendre les choses en mains.

1. Prévention

- Réduire fortement les populations de sangliers pour freiner la diffusion ou la prolifération du virus.
- Exiger le nettoyage des bottes, des voitures, des chiens, etc. de nos invités venant ou revenant de zones infectées. Le meilleur produit de lavage et de nettoyage, c'est le savon de Marseille.

2. Action

Détecter au plus vite l'apparition du virus sur nos territoires. Signaler tout sanglier trouvé mort sans raison apparente, tout cadavre de sanglier attaqué par des prédateurs.

En cas d'odeur d'animal en décomposition, rechercher s'il ne s'agit pas là d'un sanglier. Ne surtout pas les toucher mais alerter immédiatement le réseau SAGIR (techniciens de la FDC 67 ou l'ONCFS).

Les sangliers atteints de la PPA sont souvent trouvés morts (grâce à l'odeur), seuls ou par groupe de 2-3, près d'un poste d'agraineage ou d'une zone humide, en fond de vallée, dans les futaies mais jamais au sommet d'une côte ou rarement dans une régénération. Ils ne se cachent pas pour mourir de la PPA.

3. Gestion

Isoler rapidement le foyer de la maladie (ou les leçons de la Tchéquie, voir page 5). En espérant que la Région Grand Est et la DRAAF auront été sensibles à nos arguments pour l'achat et le stockage de 30 km de clôtures étanches et immédiatement disponibles pour circonscrire le foyer viral. *Les autorités allemandes viennent de décider de stocker 30 km de clôtures pour circonscrire rapidement le foyer en cas de besoin.*

Sur ces mots un peu sinistres – **mais Gérer c'est Prévoir !** – je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison de chasse 2019/2020.

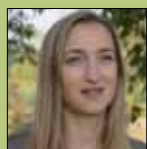
Gérard Lang, Président de la FDC 67



Alexandra Barthel-Dick
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 81



Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations CynéTir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kenaan
Secrétaire administrative,
Accueil, Standard, Secrétariat général
03 88 79 12 77



Patrick Jung
Responsable du service technique,
Formations, SAGIR, Analyses de données,
Expo Trophées
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées
06 86 80 24 85



Réseau SAGIR • Contact : Romain Weinum - 06 86 80 24 85

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81 –
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FDC 67, DR • Conception graphique :
Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2019

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**



Samedi 27 avril 2019 - Geudertheim



Samedi 27 avril 2019 - Geudertheim

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Rapport moral

présenté par Gérard Lang, Président de la FDC 67



Le Président de la FDC 67, Gérard Lang

Comme chaque année, je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

Comme de coutume, je vais vous présenter le rapport moral mais je vous dispenserai du rapport d'activités complet et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assistées.

Je vous présenterai l'essentiel de l'actualité cynégétique de la campagne 2018/2019, tant au niveau départemental, où le schéma 2019/2025 tient la vedette, que national.

La Peste Porcine Africaine (PPA)

Nous vous en parlons depuis 3 ans. Avec deux cas découverts à Etalles en Belgique le 12 septembre 2018, le virus se rapproche dangereusement de la France.

assemblée générale



Illustration du Pr Vandenput, avec son aimable autorisation

Ce virus profite de nos moyens de communication pour envahir d'autres pays. Les activités humaines sont toujours à l'origine de la transmission à grandes distances. (Transports d'animaux, de viandes, gestion forestière...).

On ne connaît pas le moyen de transport utilisé ni l'origine de la contamination (viande contaminée, importée via un sandwich jeté dans la forêt, via des habits contaminés par les voyageurs ou

autres chasseurs revenant des pays non indemnes, ou encore par les pneus non désinfectés d'une voiture particulière ou d'un camion).

Si pour s'installer de la Pologne en Tchéquie, le virus de la PPA a fait un bond de 70 km, il fait un grand saut de 800 km pour gagner la Belgique.

La progression de la contamination de sanglier à sanglier est d'environ 1 à 1,5 km par mois. La virulence du virus est telle que les sangliers contaminés meurent avant d'avoir pu faire de grands déplacements.

Si l'élimination du virus est possible dans les élevages en sacrifiant tous les porcs domestiques, l'élimination en milieux sauvages est difficile car il faut circonscrire la zone et éliminer tous les sangliers.

Le virus arrive en Tchéquie le 29 juin 2017. Le 14 mars 2019 la PPA est officiellement éradiquée de la République Tchèque. 221 sangliers ont été contaminés au total, mais aucun porc domestique. Le virus a atteint la Belgique le 12 septembre 2018. Quelques 800 sangliers ont déjà été contaminés à ce jour. La PPA progresse lentement vers la France.

Sachant que la persistance du virus est de plusieurs mois dans les por-

duits à base de porc, ou des années dans la viande porcine congelée, le seul moyen de lutte c'est la prévention, c'est-à-dire éviter par tout moyen l'arrivée du virus sur le territoire national ou, s'il arrive, de l'isoler tout de suite.

Analyse des mesures prises dans ces 2 pays :

En Tchéquie

La gestion de la crise

1. Prévention : la détection rapide des sangliers contaminés.

Le premier cadavre de sanglier, repéré à l'odeur de putréfaction, a été trouvé près de la prise d'air d'un hôpital. Des sangliers sont

trouvés morts, souvent en groupes et sans cause apparente près des places de nourrissage, des zones humides, dans les grands bois, sur ou près des chemins, n'importe où mais jamais sur les sommets (comme s'ils n'avaient plus la force de monter) et pas dans les régénérations.

Avec cette maladie, ils ne se cachent pas pour mourir. La détection des cadavres contaminés se fait souvent à l'odeur.

2. Action : isoler rapidement le foyer en clôturant la zone (5 720 ha de forêt) avec :

- une **barrière odoriférante** de répulsif à sanglier sur 32 km (un piquet de 1 m de haut avec du répulsif, rafraîchi tous les mois).
- une **clôture électrique** de type clôture à lapins à petite maille (type Ursus électrique).

3. Gestion de la crise :

- **dans la zone foyer**, les tchèques ont laissé 115 ha de maïs sur pied à l'intérieur de l'enclos pour confiner les sangliers à l'intérieur.

- **dans la surface clôturée**, on ne dérange pas les habitudes des sangliers, on continue d'agrainer, on ne

La Peste Porcine Africaine a contaminé près de 800 sangliers à ce jour en Belgique.



Pierre Gross,
le dynamique Maire
de Geudertheim a encore une fois
affirmé tout le plaisir qu'il avait
de compter la Fédération des
Chasseurs parmi ses administrés
et heureux de la valeur ajoutée
aux territoires aménagés.

assemblée générale

chasse pas. Les chasseurs avaient l'exclusivité de la recherche des carcasses souvent à l'odeur.

- dans la zone tampon on fait le vide sanitaire.

Paiement de 200€ aux chasseurs par carcasse signalée. Des mesures de biosécurité avaient été installées pour évacuer les carcasses. 11 sangliers sont sortis de la zone noyau pour aller dans la zone tampon...

Propos recueillis auprès de J.M. Giffroy, Professeur émérite à l'Université Vétérinaire de Liège Belgique (missionné par les chasseurs belges pour analyser la situation en Tchéquie).

En Belgique

1. Arrivée de la PPA le 12 septembre 2018.

2. 4 mois plus tard, le 19 janvier 2018, la Belgique installe des clôtures fixes de type Ursus enterré. On en était déjà à quelques 700 sangliers contaminés...

Pour clôturer 5800 ha, il faut environ 27 km de clôture (27 000 mètres) avec un rayon du cercle de 4 298 m et un diamètre de 8 600 m.

3. Un mois plus tard, avec une diffusion de 2 km par mois, le diamètre du cercle sera de 12 600 m. Il faudra

alors 39 500 m de clôture. 4 mois plus tard, 24 600 m et 77 km de clôture !

La maladie se rapprochant dangereusement de la France, celle-ci met en place des clôtures électriques dont l'étanchéité n'est pas de 100%.

Dès les premiers cas signalés, Pascal Perrotey-Doridant et moi-même avons immédiatement proposé à M. Christian Haessler, Dr Vétérinaire de la Région Grand Est, de solliciter les autorités belges pour clôturer le foyer avec des panneaux métalliques soudés étanches aux sangliers (type *Sotralentz* déjà testés par les FIDS du 67 et du 57). Les FIDS ont la technique de pose.

Les autorités belges n'ont pas donné suite à cette proposition. Dans l'hypothèse d'une arrivée sur le territoire national il est important de rapidement localiser le foyer et de le circonscrire par une clôture étanche et une clôture odoriférante, comme celle utilisée en Tchéquie. Les délais de fabrication étant de 4 mois il est important de stocker des clôtures qui pourraient être immédiatement disponibles (cf. lettre à la Région Grand Est).



Nouvelles nationales

Droit local - Timbre sanglier

L'amendement visant à interdire aux 3 FIDS des départements à loi locale la possibilité d'instaurer un timbre sanglier valable pour ces 3 départements a été rejeté.

L'Institut du Droit Local a géré la défense du droit local en intervenant auprès de nos sénateurs. Les 3 FDC et les 3 FIDS du 57, du 67 et du 68 ont également sensibilisé leurs sénateurs pour ne pas modifier la loi locale.

Nos sénateurs du Bas-Rhin se sont mobilisés pour défendre la loi locale.

**Merci à nos sénateurs
des départements à loi locale**

Le Permis à 200€

Devant la baisse régulière des validations de permis de chasser et afin de faciliter la chasse dans toute la France le Président Willy Schraen, soutenu par son Conseil d'Administration, a souhaité réduire le coût de la validation nationale de quelques 400€ à 200€.

Un grand Merci à Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs pour sa proposition de permis à 200€.

Un grand Merci à Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française pour l'accueil favorable qu'il a réservé aux 1,2 million de chasseurs de France pour le Permis de Chasser à 200€.

Réforme du financement de la chasse

- La validation nationale à 200 € + une écocontribution de 5 €.
- La mise en œuvre des actions pour la biodiversité (5 € par permis, l'État en mettrait 10).
- La suppression du timbre national Grand Gibier.
- La mise en place d'une taxe à l'hectare pour indemniser les dégâts agricoles (hors départements 67, 57 et 68).
- La participation à l'hectare à tous les territoires chassables, en incluant donc les zones de non-chasse.

La loi sur l'OFB (Office Français de la Biodiversité)

Dispositions diverses adoptées par la Haute Assemblée (Sénat)

Un grand Merci aux Sénateurs

Les Sénateurs, lors du passage de la loi au Sénat le 11 avril 2018 :

- ont modifié le nom, Office Français de la Biodiversité et de la Chasse (OFBC).
- Les chasseurs auront 10 % des sièges au CA de l'OFBC.
- Une Police de la chasse enfin claire et renforcée avec accès aux fichiers judiciaires.
- La participation des agents de développement des Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) aux constats des infractions relatives au permis de chasser, au plan de chasse, au schéma départemental de gestion cynégétique, etc. Cela inscrit dans la loi leur rôle de police de proximité en matière d'environnement.
- Gestion adaptative des espèces : un des dispositifs majeurs proposé par la FNC pour cette réforme est la mise en place de la gestion adaptative des espèces. Il s'agit d'une méthode de déclaration des

La gestion adaptative des espèces : méthode de déclaration des prélèvements d'animaux afin d'établir des statistiques précises pour la gestion durable des espèces



Georges Schuler,
Maire de Reichstett et chasseur, rappelle que le chasseur, avant d'être un tireur, est un aménageur de territoire. C'est un aspect de la chasse qui est méconnue du grand public et il souhaiterait que cela change.

lèvements d'animaux par les chasseurs afin d'établir des statistiques précises pour la gestion durable des espèces. Cette méthode a pour but d'apaiser les tensions entre les chasseurs et les environnementalistes.

Le Sénat s'est mobilisé afin :

- de lutter contre l'explosion des populations de sangliers,
- de pérenniser à terme les finances des fédérations départementales,
- de se prémunir des risques de la peste porcine africaine (PPA),
- d'adopter une série d'amendements visant à interdire le nourrissage et les lâchers de sanglier. Ces mesures ne seront cependant pas applicables aux parcs de chasse à vocation commerciale définis par la loi.

1. Le Sénat a validé la création d'un délit d'entrave à la chasse pour stopper les sabotages et intimidations des mouvements anti-spécistes. Les agents en charge de la police de la chasse ainsi que les forces de l'ordre pourront intervenir pour sanctionner les auteurs des obstructions violentes dont sont

victimes les chasseurs.

2. Le Sénat s'est également mobilisé contre l'interdiction de la chasse le mercredi et le dimanche, seules journées disponibles pour de nombreux chasseurs.

3. Enfin, un amendement a sanctuarisé dans la loi les différents modes de chasse traditionnels, désormais reconnus comme composantes à part entière du patrimoine cynégétique national.

Merci, Merci, Merci encore...

Nouvelles départementales

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le 19 novembre 2018, un compromis a été trouvé entre M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de la DDT et les représentants des chasseurs du Bas-Rhin concernant l'agrainage. Le Préfet du Bas-Rhin a accepté de proroger le schéma jusqu'au 18 juillet 2019.

Le schéma est soumis aux Évaluations Environnementales

(EE 79 pages) et aux incidences Natura 2000 (EIN 34 pages).

Dans cette première partie, le schéma doit décrire les effets notables sur l'environnement : il faut rechercher les effets de la chasse et de ses activités sur la santé humaine (maladie de Lyme etc.), sur la population (sécurité), sur la biodiversité, sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, sur les sols, sur les eaux, sur l'air, sur le bruit, sur le climat, sur le patrimoine culturel et sur les paysages.

En cas d'impact négatif, il faut **éviter, réduire, compenser ou accompagner** les effets.

Dans la deuxième partie le schéma doit décrire les effets notables de la chasse sur Natura 2000 et

assemblée générale



Jacques Cornec,
Président de l'Association des Maires
Ruraux du Bas-Rhin, a connu
la FDC 67 via une animation
Mobil'Faune à Bourghheim.
Il déplore que les chasseurs soient si
souvent incompris, alors qu'avec la
majorité des acteurs de terrain,
ils ont tant d'intérêts
communs.

notamment les incidences, liées
aux chasses collectives du grand
gibier, de l'agrainage du sanglier
ou du petit gibier, de la mise à
disposition des pierres à sel et du
goudron végétal sur les habitats
et les espèces, aux lâchers de petit
gibier, aux jachères, cultures à gibier,
prairies à grand gibier ou encore
du piégeage.

La suite : l'avis de la Mission Régionale d'Autorité envi- ronnementale (MRAe)...

Une fois le Schéma Départemental
de Gestion Cynégétique déposé :
Généralités (60 pages), le Schéma
proprement dit (44 pages), l'Évalua-
tion Environnementale (79 pages) et
l'Évaluation des Incidences Natura
2000 (34 pages), il est soumis pour
avis à la MRAe et au Parc Régional
des Vosges du Nord (PRVN). L'Auto-
rité environnementale a trois mois
pour remettre son avis qui sera mis
en consultation publique sur le site
de la Préfecture.
Si cet organisme (la MRAe) est qua-
lifié pour l'environnement, il n'a

pas beaucoup de compétence dans
le domaine de la chasse et de la
« Naturalité ». L'un de ses principaux
objectifs est de faire arrêter toute
forme d'agrainage, sans toutefois
avoir de solution de
rechange pour réduire
les populations et as-
surer le dédommage-
ment des agriculteurs.
Au besoin, il accuse les
sangliers de prédater
les nids des oiseaux
nichant au sol, en se
basant sur des expé-
riences polonaises et
slovènes qui sup-
putent une telle pré-
dation, alors que ces
expériences ne sont
pas extrapolables à notre région.
Les travaux du Cemagref (Institut
de recherche pour l'ingénierie de
l'agriculture et de l'environnement),
qui excluent toute prédation du
sanglier sur les nids des nicheurs
au sol, photographies à l'appui,
ont été ignorés.

Un autre point important est que
cet organisme a essayé de rendre
le grand gibier responsable de la
maladie de Lyme en se basant sur

**L'un des
principaux objectifs
de la MRAe est de
faire arrêter toute
forme d'agrainage,
sans toutefois
avoir de solution
de rechange pour
réduire les
populations.**

une seule étude (non extrapolable
dans les Vosges), pour faire baisser
fortement les densités d'ongulés
– voire les supprimer – pour des
raisons de santé publique, alors que
de nombreuses études
scientifiques démontrent
le contraire...

La réduction drastique
des populations d'ongu-
lés est une érosion de la
biodiversité qu'il faut
défendre 2 chapitres plus
loin. C'est antinomique.

**Un décalage saisiss-
ant entre les repré-
sentants de la DDT, qui
connaissent les dos-
siers et les spécificités
de la chasse locale, et**

**une instance complètement
hors sol.**

L'avis de la MRAe est constitué de
20 pages de critiques non étayées.
Nous leur répondons point par
point avec des arguments scienti-
fiques sur 24 pages.

L'avis du Parc Régional des Vosges
du Nord s'est aussi lancé dans des
critiques non étayées pour nous
apprendre à chasser ! Ce document
présente également d'énormes
lacunes.

Les avis de la MRAe, du PRVN et
la réponse de la Fédération des
Chasseurs seront publiés dans un
prochain numéro.

**Le sanglier
et un seul mot d'ordre :**



Après l'or jaune, le péril noir

Une population peut se multiplier par
4 quand les conditions sont favorables.

Le temps des consignes de tir est révolu.

Il faut réduire nos populations.

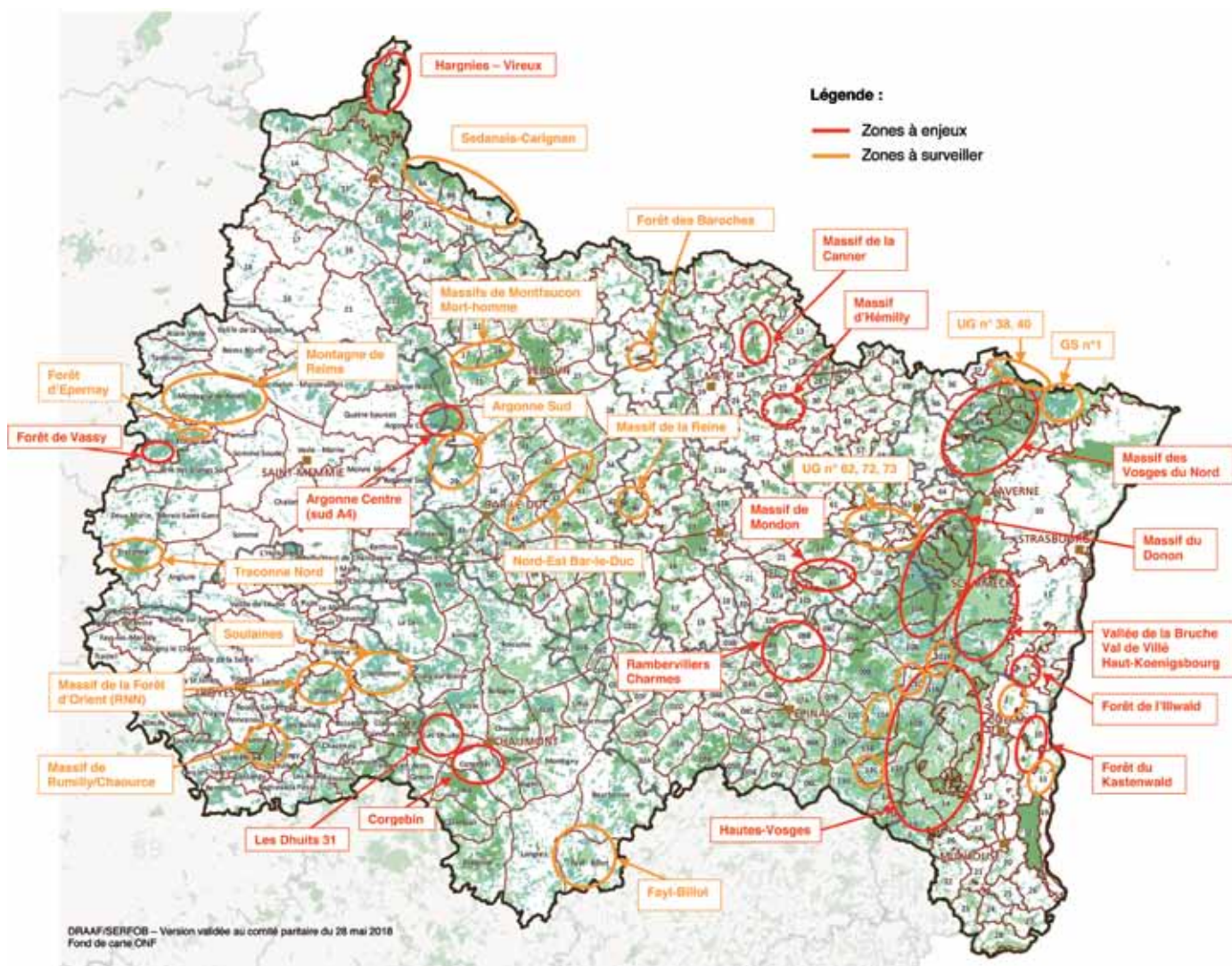
Pensez à nos amis les agriculteurs.

Pensez à la PPA.

LA GESTION DE NOS ESPÈCES

Notre politique Grand Gibier

Pour le cerf, la loi prévoit qu'en cas
de rupture de l'équilibre sylvo-cy-
négétique, le plan de chasse qua-
litatif peut être suspendu dans une
zone et remplacé par la création
d'un bracelet indifférencié jusqu'au
retour de l'équilibre. Aux zones à
enjeux, nous répondons par une
gestion raisonnable et raisonnée,
par une réduction des populations
pour retrouver un équilibre perdu
(voir carte ci-contre).



Carte du zonage des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique (Source : DRAAAF/SERFOB)

Notre politique Petit Gibier

Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB)

Une ferme de 250 hectares répartis en Patchwork sur 199 communes du Bas-Rhin à la disposition du Petit Gibier. Les chasseurs continuent, année après année, de faire des dons considérables au FARB pour redonner des espaces naturels à notre faune et notre flore.

Opération « miscanthus »

Pour sa deuxième saison, 27 km de miscanthus stériles ont été implantés, la subvention versée aux



Plantation de miscanthus

locataires de chasse est d'environ 14 000 € !

Le miscanthus offre une protection hivernale au petit gibier contre les prédateurs venus du ciel. Grâce à une production rapide, on constate une efficacité en un an et il présente aussi un intérêt pour les agriculteurs : coupé au printemps, il peut

être valorisé sous forme de pellets pour le chauffage.

Opération « géotrappeur »

Procédé de surveillance à distance des pièges par le réseau GSM

Cet appareil peut desservir deux pièges. Il réduit le temps de stress de l'animal et évite aux piègeurs des déplacements inutiles. Les membres du CA ont décidé à l'unanimité de participer à l'achat de 40 « géotrappeurs » à hauteur de 50 % (coût de l'appareil 200 € environ) le solde à la charge du piègeur. Le budget alloué est d'environ 4 000 € et complètera les subventions déjà allouées aux GGC pour la lutte contre les

assemblée générale

espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). La gestion de l'opération est confiée à Didier Pierre, Président de l'Association des Piégeurs et Gardes-Chasse Agréés.

Opération « perdrix »

La commission petit gibier de la FDC 67, en se basant sur les expériences réussies de locataires de chasse, et notamment celle de Pascal Perrottey-Doridant, a décidé de proposer au CA de lancer une opération de réintroduction de la perdrix grise.

Après 4 années de réintroduction de Perdrix grise, en développant des cultures à gibier (sorgho grain, trèfle et luzerne) et en mettant en place un agrainage conséquent et permanent (365 jours par an) à l'aide de blé, des perdrix lâchées à 12/14 semaines dans des parquets ont colonisé son territoire et se sont reproduites.

C'est pourquoi le CA a validé le 16 avril dernier, le projet de réintroduction de perdrix et a débloqué la somme de 20 000€ pour cette opération en 2019/2020.



La FDC 67 prend en charge:

- 75 kg de blé par agrainoir (avec une trémie spiralée), alimenté toute l'année en blé exclusivement (remboursé sur production de la facture).
- 1 compagnie de perdrix (couple d'adultes + jeunes de l'année) par bouquet de 5 agrainoirs groupés autour de la cage de pré-lâcher (limité à 15 agrainoirs/lot, soit 3 compagnies).
- 50 % sur l'achat de cage de pré-



Bruno Studer,
Député de la 3^{ème} circonscription
du Bas-Rhin, découvre le monde
de la chasse, lui qui est
plutôt pêcheur !
« D'ailleurs, c'est aujourd'hui
l'ouverture du brochet ! »

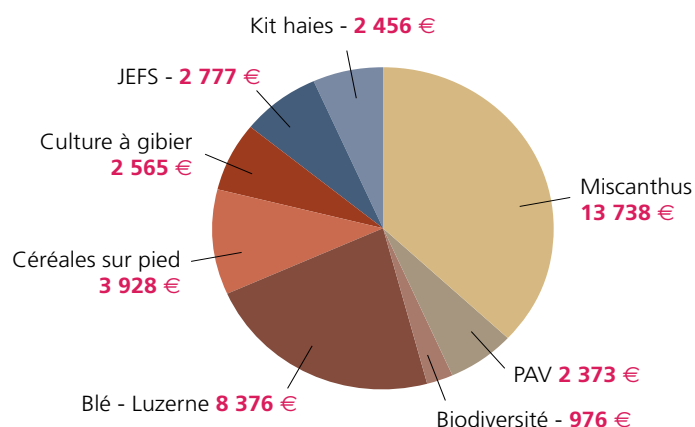
lâcher pour perdrix, fournie par la FDC (limité à 3 par lot). Coût de la cage de pré-lâcher environ 100€. Le locataire s'engage à respecter la convention et l'itinéraire technique qui lui sont remis.

Nous espérons ainsi redynamiser nos plaines et montrer (si cela était encore nécessaire) que les chasseurs agissent une fois de plus en faveur de la biodiversité.

La FDC prend une part active à ces aménagements en faveur de la biodiversité en versant un montant global de 37 189,42€ en faveur de la biodiversité. Ce qui explique sans doute que les chasseurs sont les premiers écologistes de France...

Répartition des subventions allouées en 2018/2019

**Montant
total
37 189,42€**



La FDC 67

**L'aménagement du parking
est terminé**



Le loup est arrivé

Ce loup « historique » des années 1900 a été victime de l'extermination de cette espèce par la société de cette époque. Les tireurs n'ont été que les bras armés de la communauté humaine. Chaque tir de loup a fait l'objet d'une forte prime pour le tireur.

Il a été conservé pendant plus d'un siècle par le Lycée Jacques Sturm qui en a fait cadeau à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. Son ADN est en cours d'analyse pour savoir si notre loup a un génotype italien ou plutôt des pays de l'Est. L'analyse des isotopes stables du carbone et de l'azote permettront d'identifier les proies de ses menus.

Nos dossiers

PREVENTIONS & FORMATIONS

En matière de prévention

• Capture mensuelle, par les techniciens de la FDC, de tiques (adultes, larves et nymphes) sur le territoire du Herrenwald. Ces captures de tiques permettront à Mme le Dr Nathalie Boulanger, Maître de conférences en parasitologie (Fa-



Collecte de tiques

culté de Pharmacie et référente Maladie de Lyme au Ministère de la Santé) d'améliorer les connaissances actuelles sur la borréliose de Lyme.

• La responsabilité civile des chasseurs lors des entraînements aux tirs par GL, voir IC 67 n° 73.

En matière de formations

Vis-à-vis du grand public

Le Mobil'Faune, destiné à la formation ou l'information du grand public à la biodiversité locale, était présent lors de diverses manifestations comme la fête de la Sange dans le Loiret ou les fêtes nature à Oberhoffen. Formidable outil pédagogique, Romain Weinum l'a présenté 7 fois lors d'initiations en milieu scolaire. Grâce à lui, les écoliers, ravis, ont pu découvrir la faune sauvage, notamment lors des opérations d'aménagements des territoires comme par exemple les plantations de haies ou de miscanthus (voir IC 67 n° 74).



Romain Weinum présente le Mobil'Faune aux écoliers

Le Cyné'Tir

Notre Cyné'Tir fait école. Une dizaine de Cyné'Tir sont en train de fleurir dans l'hexagone. Nos chasseurs de grand gibier sont des visiteurs assidus de cet espace pour gagner en maîtrise du maniement des armes, en précision de tir sur animaux courants et en efficacité, pour réduire le nombre d'animaux blessés et la souffrance animale. Pas étonnant que le président de l'UDUCR voit le nombre de recherches diminuer alors que le nombre de sangliers tirés augmente.

Saluons la présence et les interventions de :



Devant une assemblée hilare, le Président a offert 5 litres (et pas un gramme de plus) du maïs de la discorde à Benoît Cuillier, Directeur de l'Agence ONF Nord-Alsace

Bernd Kress du Drahthaar Club de Baden, annonce le concours international qui aura lieu à Baden du 2 au 5 octobre 2019



Etienne Wolf, Maire de Brumath



Frédéric Obry, Président de la Commission Grand Gibier de la FDC lors de son compte-rendu



Laurence Levresse, commissaire aux comptes, présente son rapport



Charles Kleiber, 2^{ème} Vice-Président et administrateur de la FDC

assemblée générale

Les formations dispensées par la Fédération

Permis de Chasser	5 sessions	211 reçus 258 formés (5 sessions)
Équivalence du Permis de Chasser Allemand	5 sessions	7 reçus 15 formés
Formation Rabbit	1 session	15 candidats (1 session)
Piégeage	1 session (2 jours)	16 candidats
Garde-chasse	1 session (3 jours)	11 candidats
Venaison	2 sessions (1/2 jour)	26 candidats
Tir à l'arc	2 sessions	48 candidats
Chef de traque	1 session (1/2 jour)	38 candidats
Secourisme PSC1	1 session	9 candidats
Secourisme canin	1 session	9 candidats
Gestion d'association	1 session	16 candidats
Cyné'Tir	700 heures de formation	



Arnaud Revel, *Directeur Départemental Adjoint des Territoires*, fait un rapide point de la situation sur les dégâts de sangliers et incite les locataires à répondre, dans les meilleurs délais, au questionnaire sanglier. 17 battues administratives ont été organisées, dont 10 en lien avec les points noirs et 325 sangliers prélevés.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions :

- nos collaboratrices, qui vous accueillent toute l'année, avec sourire et compétence : Valérie Villard, Amandine Abi Kenaan et Camille Ferrer,
- nos collaborateurs, spécialistes techniques qui sont toute l'année à votre service : Nicolas Braconnier, Patrick Jung et Romain Weinum,
- notre nouvelle rédactrice en chef d'Infos'Chasse 67 :

Alexandra Barthel-Dick,

- nos opérateurs du CynéTir et l'équipe des instructeurs du ball-trap du Herrenwald.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien.

Je vous remercie sincèrement d'avoir eu la patience de m'écouter.

Gérard Lang,

Président de la FDC 67



Le mot de la trésorière sur les comptes 2017/2018

La situation financière de notre Fédération est excellente puisque nos fonds propres atteignent 2614932€ au 30/06/2018 alors que l'endettement financier s'élève à 46994€ et sera entièrement remboursé au cours de l'exercice 2018/2019.

Cette bonne santé financière nous a permis d'autofinancer intégralement les importants investissements réalisés ces dernières années (tunnel de tir, rénovation du site du Herrenwald et ball-trap).

Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30/06/2018 s'élèvent à 1 136 251€ contre 1 133 587€ pour l'exercice précédent.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à 1 204 210€ contre 1 160 600€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 43 610€.

Cette augmentation des charges d'exploitation s'explique :

- Premièrement, par l'augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du solde des congés payés restant à prendre à la clôture de l'exercice. Les charges de personnel sont ainsi passées de 506 507€ sur l'exercice précédent à 525 520€ sur l'exercice clos le 30 juin 2018, soit une augmentation de 19 013€.



Aliette Schaeffer

- Deuxièmement, par l'augmentation des subventions accordées qui progressent de 10 070€ sur l'exercice suite à l'opération « Miscanthus ».

- Troisièmement, par la hausse de 12 013€ des dotations aux amortissements qui s'explique par les investissements importants ayant été réalisés au cours des deux derniers exercices.

Le résultat de l'exercice clos le 30/06/2018 se traduit par une perte de 64 669€, contre une perte de 27 196€ pour l'exercice précédent. Ce déficit s'explique principalement par la constatation des amortissements liés aux investissements des années passées qui ne constituent pas des charges décaissées.

L'indicateur le plus pertinent pour mesurer le résultat de l'exercice est la capacité d'autofinancement qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération. Ainsi, au titre de l'exercice clos le 30/06/2018 cette capacité d'autofinancement est largement excédentaire et s'élève à 91 955€ contre 82 600€ au 30/06/2017. Notre Fédération a continué à investir au cours de l'exercice écoulé en réalisant 91 327€ de travaux qui ont essentiellement consisté à finaliser l'aménagement d'un ball-trap sur le site du Herrenwald. ●

assemblée générale

BILAN 2017-2018 (clos au 30/06/2018)

BILAN ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	41 368	39 239	2 129	507
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Constructions	2 335 282	662 745	1 672 537	1 634 548
Installations techniques, matériel et outillage	133 361	96 515	36 847	16 504
Autres immobilisations corporelles	637 664	508 322	129 342	157 117
Immobilisations en cours	0		0	90 985
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	3 819 161	1 306 821	2 512 340	2 571 146
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	3 420
Créances				
Autres créances	95 306		95 306	55 289
Disponibilités	345 425		345 425	543 419
Charges constatées d'avance	71 541		71 541	70 031
ACTIF CIRCULANT	512 271		512 271	672 159
TOTAL DE L'ACTIF	4 331 432	1 306 821	3 024 611	3 243 306

BILAN PASSIF	Net au 30/06/2018	Net au 30/06/2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserves	2 309 567	2 336 762
Réserves statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
Résultat de l'exercice	-64 669	-27 196
FONDS ASSOCIATIFS	2 614 932	2 679 601
Provisions pour risques	61 096	54 335
PROVISIONS	61 096	54 335
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	48 193	101 635
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	23 327	61 010
Dettes fiscales et sociales	167 431	113 632
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 800	138 665
Autres dettes	51 811	49 143
Produits constatés d'avance	50 020	45 286
DETTES	348 583	509 370
TOTAL DU PASSIF	3 024 611	3 243 306

COMPTE DE RESULTAT

2017-2018

(clos au 30/06/2018)

	01/07/17 au 30/06/18	01/07/16 au 30/06/17
Vente de marchandises	5 018	5 566
Prestations de services	420 125	399 773
Subventions d'exploitation	12 200	38 445
Cotisations	582 533	582 565
Autres produits de gestion courante	80 737	71 616
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	0	28 054
Transferts de charges	35 638	7 568
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 136 251	1 133 587
Achats de marchandises	16 982	24 687
Autres achats et charges externes	415 704	413 931
Impôts et taxes	29 158	28 026
Salaires et traitements	344 800	332 143
Charges sociales	180 720	174 364
Subventions accordées par l'association	58 999	48 930
Dotation aux amortissements	149 863	137 850
Dotation aux provisions	6 761	0
Autres charges	1 222	668
CHARGES D'EXPLOITATION	1 204 210	1 160 600
1- RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-67 959	-27 013
Produits financiers	3 402	5 558
Charges financières	2 648	4 498
2- RESULTAT FINANCIER (2)	755	1 060
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	-67 205	-25 953
Produits exceptionnels	4 622	3 445
Charges exceptionnelles	1 553	3 783
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 069	-338
Impôts sur les bénéfices	534	904
TOTAL DES PRODUITS	1 144 275	1 142 590
TOTAL DES CHARGES y compris amortissement	1 208 945	1 169 786
RESULTAT AVEC AMORTISSEMENT	-64 669	-27 196
Réintégration / Amortissement - Prov. pour risques et charges	156 624	109 796
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	91 955	82 600
Réintégration / Amortissement - Prov. pour risques et charges	156 624	109 796
RESULTAT DE TRESORERIE	37 314	29 810

assemblée générale

BUDGET PREVISIONNEL 2019-2020

Produits 2019-2020	Charges 2019-2020
1) Cotisations	1) Achats
Adhésions 62 000	Doc - panneaux - territoires de chasse
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux 520 000	Total 35 500
Total 582 000	2) Autres achats non stockés
2) Ventes	Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)
Panneaux, doc, gibiers, cassettes 3 800	Total 105 910
Bandeaux, carnet souches, divers 2 000	3) Services extérieurs
Kits trichine 70 500	Locations (autres et matériels) 47 173
Total 76 300	Entretien et réparation matériels, véhicules et locaux 17 650
3) Prestations de services	Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs) 21 071
Suivi de territoires 30 000	Assurances 13 854
Plan de chasse 240 000	Documentations 2 900
Formations (piégeage + gardes-chasse, etc.) 7 260	Total 102 648
Total 277 260	4) Autres services extérieurs
4) Produits activités annexes	Honoraires avocats 5 000
Permis de chasser et équivalence allemande 20 500	Frais d'analyses 45 000
Location et rétrocession cartes de membre Ball-trap 501	Honoraires expert + commissaire 8 000
Formation CynéTir 81 000	Expos - cadeaux - divers 50
Formation tunnel de tir 700	Brochures dépliant (IC67, AG, etc.) 70 430
Total 102 701	Frais bancaires 4 000
5) Subventions	Déplacements, ind. tournées techniciens, etc. 11 550
Convention Agrifaune 0	Réceptions, missions 4 000
Convention DDPP sangliers - 1 an 0	Affranchissement, téléphones 18 472
Convention trichines 3 000	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC) 48 325
Convention pommiers - haies 4 000	Total 214 827
Total 7 000	5) Impôts et taxes 38 513
6) Autres produits	6) Salaires 366 800
Produit guichet unique 72 000	7) Charges sociales 183 845
Publicité Infos'Chasse 67 30 000	8) Dotations aux amortissements 154 400
Autres produits 27 800	9) Dotations aux provisions pour risques et charges 1 000
Total 129 800	10) Autres charges
7) Produits financiers	Autres subventions 20 000
Transfert charges exploitation 6 700	Divers 1 500
Autres produits financiers 2 800	Intérêts prêts 0
Total 9 500	Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage 1 800
Total général (produits) 1 184 561	Contrats jachères 4 000
	Contrats non chasse 0
	Subventions Semences cultures à gibier et céréales sur pied 39 550
	Total 66 850
	Total général (charges + amortissement) 1 270 293

RECAPITULATIF

Résultat (avec amortissement)	-85 732
Amortissement + Prov. pour risques et charges	130 400
Capacité d'autofinancement	44 668
Remboursement du capital	0
RESULTAT DE TRESORERIE*	44 668

*sans tenir compte
des décalages de règlement

Le FARB, activités et rapport financier

En 2018, le FARB a acquis 2,33 ha, répartis sur 12 communes. À ce jour, le FARB est donc propriétaire de 1 064 parcelles, soit 250,38 ha répartis sur 204 communes (7 de plus qu'en 2017). L'objectif étant toujours d'être présent dans le plus grand nombre de communes.

Quelques acquisitions remarquables en 2018 :

- 10a à Bergbieten : parcelle en haies en zone de vigne
- 4,61 a à Geispolsheim en bordure de forêt
- 25,40 et 28,42a en friche et ver-

ger à Gerstheim, une parcelle boisée proche d'une clairière de près de 25 a à Maisongoutte ou encore une autre petite parcelle boisée de 12,27a en cœur de massif...

Et de nombreux projets en cours... Le FARB loue aussi des parcelles comme à Quatzenheim pour 40a ou à Wiwersheim ou Erstein. Quelques sites figurent aussi dans nos projets d'échanges.

Le rapport financier

Les principales recettes proviennent bien sûr des dons des chasseurs, des produits de la chasse, de la vente de bois et de subventions de la LGV,



Nicolas Braconnier

dans le cadre de nos interventions sur les mesures compensatoires au projet, par exemple.

Les dépenses sont variées aussi : frais de location et acquisition, les taxes foncières, les études, les aménagements et entretiens et le plus important : les achats de terrains. Pour 2018, les locataires de chasse ont contribué volontairement pour un total de 47 292,92 €. Merci à eux !

Charges 2018		Produits 2018	
1. CHARGES D'EXPLOITATION		1. PRODUITS D'EXPLOITATION	
Frais administratifs et divers	724,80	Contributions	47 292,46
Frais de location de parcelles	228,96	Produit de la chasse	726,61
Frais de location de terrains	1 557,02	Autres produits	291,00
Frais d'acquisition (honoraires notariaux)	1 602,81	Subvention (SNCF Réseau + LGV + Hattmatt)	916,91
Taxes foncières et autres taxes	11 914,15		
Délimitation parcelle Oermingen	900,00		
Total	16 927,74	Total	49 226,98
2. CHARGES FINANCIERES		2. PRODUITS FINANCIERS	
Frais bancaires	15,90	Produits nets de cession des VMP	2 817,46
		Intérêts bancaires	537,51
3. CHARGES EXCEPTIONNELLES		3. PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL DES CHARGES	16 943,64	Dégrèvement taxes foncières	2 192,00
EXCEDENT	37 830,31	TOTAL DES PRODUITS	54 773,95
TOTAL GENERAL	54 773,95	TOTAL GENERAL	54 773,95



Les sonneurs du « Rallye Trompes de Strasbourg »



Compte-rendu de la Commission Petit Gibier et Biodiversité par Pascal Kentzinger, Président de la Commission

J'ai le plaisir de vous rendre compte de la situation du petit gibier dans notre département et des travaux de la Commission qui lui est dédiée. À l'image des années précédentes, la situation de nos gibiers de plaine est fortement dépendante des aléas météorologiques. Certaines espèces en pâtissent alors que d'autres y ont été moins sensibles. Ainsi l'absence de longues périodes de précipitations printanières a plutôt favorisé les portées de levrauts, confirmé en cela par les comptages d'automne et de ce printemps. Certains secteurs du département retrouvent des densités que l'on ne croyait pas revoir de sitôt.

À l'inverse, le taux de reproduction des faisans a semblé relativement faible, les forts orages locaux et les coulées de boue ayant détruit nombre de nichées. Quant à la perdrix, ses effectifs se cantonnent dans de trop rares secteurs avec néanmoins un retour remarqué sur certains lots qui se sont donnés les moyens d'une réintroduction couronnée de succès, j'y reviendrai. Cette année les travaux de la Commission Petit Gibier et Biodiversité ont porté sur les 3 piliers d'une bonne gestion de notre petite faune de plaine. L'aménagement, le soutien aux populations de gibier et la gestion des prédateurs.

L'aménagement

Concernant l'aménagement, pas moins de 15 types de contrats ou d'aides, dont certains subventionnés en totalité par votre Fédération, vous ont été proposés en 2018. Au total votre Fédération vous a alloué 45 000 € d'aide directe en 2018, sans compter le temps consacré par les techniciens pour vous conseiller dans vos aménagements.

L'ensemble des aides seront reconduites cette année, et cette nouvelle campagne vient de démarrer avec la livraison de *Miscanthus*.

Après une première année de forte demande pour ce type d'aménagement, vous avez été encore plus nombreux à solliciter votre Fédération. Pas moins de 23 000 plants, représentant 12 kilomètres linéaires ont été commandés et distribués il y a une quinzaine de jours.

Les premiers retours un peu mitigés sur la reprise des plants de l'an passé, suite à la sécheresse, ont laissé la place à l'optimisme. Car l'on constate une bonne reprise ce printemps, signe que les rhizomes se sont finalement bien développés et montrent leur capacité d'adaptation à notre climat continental.

Par ailleurs nous voudrions faire un focus sur les céréales sur pied et plus particulièrement sur le Sorgho grain. Cette plante offre un excellent couvert bas, parfait pour le petit gibier. Idéal en bordure pour créer des abris avec une tige résistante au gel et la garantie de fournir une nourriture tout au long de l'hiver. Sa mise en place est financée en totalité par votre Fédération grâce à une subvention de 7,50 € à l'are, soit 750 € pour un hectare.

Un motif de grande satisfaction cette dernière année a été la forte augmentation de vos demandes de kits de haies. Vous avez en effet commandé près de 4 000 plants d'arbustes, équivalant à plus de 3 kilomètres de haies plantées.

C'est absolument remarquable et

montre bien l'engagement fort des chasseurs en matière de biodiversité et c'est un record depuis la mise en place de ce programme. Près du quart des aides monétaires allouées par la Fédération est allé à ces plantations.

Une partie de ce programme a pu être financée grâce à une subvention de l'Association Française Arbres Champêtres dans le cadre de son programme « *Plantons pour la Planète* », qu'elle en soit remerciée.

Ces opérations n'ont pas manqué d'intéresser la presse régionale qui ainsi a pu informer les non-chasseurs du rôle important que vous jouez dans la qualité environnementale du territoire.

Pour clore ce chapitre sur l'aménagement de nos territoires un mot sur le FARB. Cet organisme, dépendant de votre Fédération, vous permet de bénéficier

de parcelles qui souvent constituent les derniers îlots de refuge pour la faune de plaine. Comme chaque année, la Commission tient à rappeler qu'en plus de l'achat, qui devient de plus en plus difficile surtout en zone cultivée, le FARB se propose de louer des parcelles et de les mettre à disposition du locataire de chasse. N'hésitez donc pas à le solliciter si de telles opportunités se présentent sur vos lots.

Enfin, comme vous le savez, le FARB ne vit que de vos contributions. Nous vous avons appelé l'an passé à participer plus largement au financement du FARB. Et bien nous avons été entendus, car pour



Pas moins de 23 000 plants de *Miscanthus* ont été commandés et distribués il y a une quinzaine de jours.

la troisième année consécutive vos cotisations sont en hausse. Aujourd'hui les deux tiers des locataires contribuent volontairement. Bravo, Bravo, ne relâchez pas votre effort. Votre contribution d'aujourd'hui est la garantie de l'avenir de vos chasses, grâce à elle vous vous donnez les moyens d'avoir des territoires de chasse toujours plus attrayants.

Le soutien aux populations de gibier

Tout d'abord nous vous remercions de vos retours d'expérience sur le terrain, qui peuvent être source d'inspiration et de réflexion pour nos travaux et qui permettent dans certains cas de convaincre le Conseil d'Administration de votre Fédération du bien fondé de certaines de nos demandes.

Comme cela avait été le cas il y a une dizaine d'années avec la reconstitution de la Trame Verte sur la commune de Seebach qui avait débouché sur les aides à la plantation de haies champêtres.

Cette année la réimplantation réussie d'une population de Perdrix grise sur le territoire de Gerstheim/Obenheim par Pascal Perrotey-Doridan a servi de base de travail pour l'opération « Pour que revive la Perdrix en Alsace ».

Pascal a su démontrer, photos à l'appui, qu'un apport de nourriture à l'aide de blé tout au long de l'année, a permis l'implantation et la reproduction de perdrix qui avait totalement disparu de son territoire. Aussi sur proposition de la Commission Petit Gibier, le Conseil d'Administration a débloqué une somme de 20 000 € pour cette première année de programme, permettant de financer l'alimentation en blé de 1200 seaux agrainoirs sur une année complète, de fournir des parquets de pré-lâchers subvention-

nés à 50 % et avec un objectif de lâcher 1200 couples reproducteurs de perdrix ou des compagnies de perdreaux.

Vous retrouverez le détail de cette opération, qui se fera dans les toutes prochaines semaines, dans le Flash Infos 67 qui vous a été adressé cette semaine par courriel. Gageons que ce projet sera couronné de succès et que nous pourrons enchaîner sur un plan de soutien aux populations de faisans dès l'année prochaine, la Commission y travaille déjà.

La gestion des prédateurs

Je profite de cette occasion pour saluer le travail au quotidien de nos gardes-chasse et piégeurs, leurs actions sont indispensables et contribuent fortement à la valeur de nos lots de chasse.

Et justement c'est lors d'une sortie organisée l'an passé par Didier Pierre et son Association que nous avons pris connaissance de l'existence d'un dispositif de surveillance à distance des pièges.

Ces appareils alertent le piégeur du déclenchement du piège par SMS

ou par courriel. Ceci présente nombre d'avantages à notre époque où la sauvegarde du climat est primordiale et où la bientraitance animale fait l'objet de tant de débats. Plus besoin de visite quotidienne des pièges, car ces dispositifs sont homologués par l'Administration.

Donc un gain de temps considérable pour le piégeur et une économie substantielle de carburant et d'émission de particules. Plus grande efficacité du piégeage car moins de dérangements.

Et enfin, des animaux qui restent moins longtemps captifs et qui le cas échéant pourront être plus rapidement relâchés dans le cas où ils appartiendraient à une espèce non piégeable. Aussi sur proposition de

la Commission Petit Gibier le Conseil d'Administration a alloué une subvention de 75 € par dispositif, permettant de financer la moitié de son coût d'acquisition. Ces sommes viennent en supplément des 1500 € accordés

annuellement aux GGC qui en font la demande pour la prise en charge du matériel de régulation acheté par leurs membres.

Nous avons l'espoir que cette aide soit bien accueillie et qu'elle permette à certains piégeurs de reprendre le collier.

Il me reste à remercier les membres de la Commission Petit Gibier et Biodiversité pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrain.

Merci aussi aux techniciens pour leurs précieux conseils et aux « filles » pour la gestion et l'organisation de nos réunions, ainsi qu'à notre président Gérard Lang et son Conseil d'Administration pour leur confiance.

Pour conclure, je tiens à vous remercier pour tous les efforts que vous déployez à longueur d'année sur vos territoires. Ceux-ci commencent à payer. Soyez convaincus du soutien et de l'engagement de votre Fédération des Chasseurs et de sa Commission Petit Gibier et Biodiversité à vos côtés. Vous pouvez compter sur elles.

Je ne sais pas si nous sommes les premiers écologistes de France, mais la part que nous prenons au maintien de la Biodiversité ne saurait être minorée. Elle est primordiale et vous pouvez tous en être fiers. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle et excellente saison de chasse. ●

Dispositif de surveillance à distance des pièges. Ces appareils alertent le piégeur du déclenchement du piège par SMS ou par email.

Réimplantation réussie d'une population de Perdrix grise sur le territoire de Gerstheim/Obenheim

assemblée générale

Les médaillés 2019

Jean-Pierre Juan Médaille d'argent

Dès son jeune âge, Jean-Pierre JUAN a été très attiré par la forêt et la nature. Les débuts de cette passion ont commencé dès les années 60 en tant que traqueur sur la commune d'Andlau et sur les lots dont il est actuellement adjudicataire. Il se souvient des différents locataires de l'époque qui étaient Messieurs Sieffe, Kieffer et Lozi. Il a « décidé » de passer son permis en 1975. En 1987, il est devenu locataire du lot n°2 d'Andlau et à partir de cette date il a constitué une équipe de copains !

De la saison 1999 à la fin de la saison 2000, il a pu louer avec des amis, dont la plupart sont toujours présents à ce jour, le lot réservé du « *Domaine du Weihermatt* » qui est voisin du lot communal d'Andlau. Il se souvient qu'en 1991 ils ont été obligés de faire face à un gros problème de dégâts de gibier rouge dans une parcelle de vignes, qui aura coûté au total 300 000 Francs ! Il a également été partenaire de 1995 à 2015 sur la chasse de l'Illwald à Sélestat.

Depuis 2007, avec ses amis de toujours, ils ont rajouté les lots de Saint-Pierre, Eichhoffen et Itterswiller. En 2017 s'est rajouté le lot réservé de Bernardsvill / Eichelberg.

Il est actuellement membre du comité du GGC de l'Ungersberg / Haut-Koenigsbourg.

Germain Klein Médaille d'argent

Homme discret et humble, les amis de Germain Klein ont tenu à honorer sa personnalité et son travail. Ou plutôt sa passion devrions-nous dire. En effet, tous connaissent son engagement sans faille en faveur

d'une pratique intègre et vertueuse de la chasse, et plus particulièrement pour utilisation respectueuse et compétente du chien, ce merveilleux auxiliaire sans lequel la chasse ne serait pas tout à fait comme nous l'aimons.

Depuis l'époque de Robert Gruget (*membre fondateur de l'UNUCR, ndlr*), il n'a eu de cesse de militer pour l'usage des chiens polyvalents selon les règles et les usages dictés par la tradition : Setter puis Petit Epagneul de Münster, sous son affixe « *de l'Étang des Nymphéas Blancs* ».

Ses objectifs, desquels il n'a jamais dévié, ont été et sont toujours encore le respect des standards de la race ainsi que la mise en valeur des qualités génétiques de polyvalence de l'animal, tant au bois qu'en plaine, par une éducation rigoureuse, fruit d'un travail assidu sans relâchement.

Il ne supporte pas « l'à peu près », comme ce devait être le cas lorsqu'il enseignait à ses élèves l'art d'apprendre. Ces derniers d'ailleurs devaient sûrement être plus dissipés que ses Münsterländers. Force est donc de constater que la pédagogie aura été en quelque sorte la grande affaire de sa vie, et ce n'est pas fini ! Il a accepté des responsabilités au comité du KLMI (*Klein Münsterländer International*) et collabore au CFEML (*Club Français de l'Épagneul de Münster et du Langhaar*). Il présente ses chiens, ses élèves, en concours et obtient des classements flatteurs. Juge international de la race, il est un éminent et digne représentant de l'Alsace dans toutes ces instances. Aussi, pour ce travail militant et désintéressé, la FDC 67 est fière de l'honorer en lui décernant la Médaille d'Argent.

Avec toutes nos félicitations et notre amitié !



De gauche à droite : MM. Pierre Gross, Maire de Geudertheim, Sittler, Roland Vetter, Raymond Leonhart, Germain Klein et

Jean-Pierre Monnerat Médaille d'argent

Un demi-siècle de présence suisse. Le courant est tellement bien passé que les suisses se sont investis dans différentes manifestations locales (achat de maisons, fermes, dons). Jean-Pierre Monnerat est aussi réviseur aux comptes du GGC de l'Ungersberg / Haut-Koenigsbourg. Cette collaboration montre bien l'importance des relations fructueuses et réciproques entre chasseurs et communes.

Ses camarades le félicitent et saluent cette forte et riche passion qu'il a su construire.

Souhaitons-lui de continuer dans cette voie pour les 50 prochaines années à venir.

Encore bravo en Saint-Hubert !

Roland Vetter Médaille d'argent

Roland a eu le virus de la chasse dès sa prime jeunesse. C'est son papa qui lui a inculqué les vraies valeurs de la chasse. Il accompagnait les chasseurs parcourant la plaine, par tous les temps. A l'époque, les chasses de plaine étaient encore très giboyeuses. Roland portait sur son dos un sac d'où débordaient



Christian Muller (représentant M. Jean-Pierre Juan), Jean-Pierre Monnerat, Stéphane Isinger, Michel Gérard Lang, président de la FDC 67

traqueur sur les chasses de Sundhouse et Schoenau.

En 1985 il prend la fonction de garde-chasse assermenté du lot 1 de Schoenau, puis en 1988 celui du lot 4 de Sundhouse. Il contribue sur les différents lots de chasse à la mise en place de divers aménagements (miradors, volières, agrainoirs, mares à canards) et a le souci constant de l'amélioration du biotope et de la régulation des nuisibles.

Toujours actif sur la réserve de chasse de 34 ha de Saasenheim / Sundhouse, il compte, à ce jour, 41 validations du permis de chasser et 31 années en tant que piéteur agréé.

Membre actif du GGC Ried Sud, il est source de propositions et participe aux diverses actions menées par le groupement.

Michel Sittler

Médaille de bronze

Agé de 72 ans et passionné par la nature, Michel Sittler intègre le milieu de la chasse en 1955 à l'âge de 8 ans comme traqueur sur les chasses de l'Illwald.

En 1976, il passe son permis de chasser et est partenaire sur un lot de chasse à Dambach, puis sur une chasse privée à Guémar et Metz.

Adjudicataire du lot de chasse N° 1 de Heidolsheim depuis 1997. Il contribue à la mise en place de divers aménagements dont 2 parcelles mises à disposition par le FARB et une roselière de 2 ha.

Il a le souci constant de l'amélioration du biotope et de la régulation des nuisibles. Il compte, à ce jour 43 validations du permis de chasser. Membre actif du GGC Ried Sud depuis peu (*fusion du GGC Schnellenbuhl avec Ried Sud*), il participe aux diverses actions menées par le groupement.

Il est aussi par son vécu une des mémoires locales du GGC.

les lapins, les lièvres et les faisans. Malheureusement, sa carrière de chasseur et de footballeur, a été brisée par un terrible accident de voiture.

Mais Roland n'a pas baissé les bras et la passion de la chasse a vite repris le dessus. Il a pris une part de chasse dans la belle forêt d'Oberhaslach et du Nideck, sans pour autant abandonner la chasse de plaine de Molsheim-Avolsheim, avec des amis partenaires depuis plus de 40 ans, qui apprécient beaucoup son dévouement, son esprit d'initiative et de camaraderie.

Depuis le dernier bail, il chasse également dans le Kochersberg et il arpente son lot pratiquement chaque jour.

Ses pairs ont bien vite apprécié ses qualités et l'ont porté à la présidence du GGC Ackerland-Kochersberg. Le 18 avril dernier, il a présidé sa deuxième Assemblée Générale qui a connu un franc succès.

Stéphane Isinger

Médaille de bronze

Titulaire du permis de chasser depuis 1988, Stéphane Isinger, habitant de Rittershoffen, exerce en qualité de garde-chasse assermenté

depuis 29 ans dans les communes de Drachenbronn-Birlenbach et de Wingen (près de Lembach). Il assure non seulement bénévolement la surveillance de ces chasses à temps perdu (il travaille en équipe dans une entreprise en Allemagne), mais encore conduit avec compétence les traqueurs lors des battues dans le respect de la réglementation et des mesures de sécurité. C'est aussi lui qui s'occupe de l'entretien des miradors et des échelles ainsi que des clôtures électriques destinées à protéger les prés et champs contre les dégâts que causent les sangliers. Il aime tirer les nuisibles comme par exemple des ragondins qui prolifèrent à la station d'épuration de Birlenbach ou les sangliers qui envahissent la plaine de Wingen ceci par des tirs de nuit entre 23h et 5h du matin : *il faut le faire !* Parfois il se fait rappeler à l'ordre par son épouse lorsqu'il lui arrive d'oublier qu'il a aussi une vie de famille.

Raymond Leonhart

Médaille de bronze

Agé de 76 ans et passionné par la faune et la flore, Raymond Leonhart intègre le milieu de la chasse en 1957 à l'âge de 14 ans comme

assemblée générale

Résultat du vote des résolutions

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 2022 et 2060

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2018 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2017 au 30/06/2018)	99,1 % 2040	0,9 % 19	1
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2019/2020 ? (du 01/07/2019 au 30/06/2020)	99,1 % 2034	0,9 % 19	7
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 87,6 % 1805	79 € 12,4 % 255	0
Choix du montant «Suivi de territoire» : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 92,5 % 1888	0,18 € 7,5 % 154	18
Choix du montant «FARB» : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 92,8 % 1876	0,36 € 7,2 % 146	38
Approuvez-vous la possibilité de consulter nos adhérents par une procédure de vote par correspondance ou électronique si le CA souhaite utiliser une de ces procédures pour l'AG ou une AG supplémentaire ou extraordinaire ?	98,3 % 2023	1,7 % 36	1

BIWI
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER



BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch


PARMENTIER
imprimeurs

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier Imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

"Communiquons ensemble"





Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir
qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.

Cyné'TIR

RÉSERVATION
48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80
valerie.villard@fdc67.fr ou sur www.fdc67.fr



Candidatures de lieutenants de louveterie



PÉRIODE

du 1^{er} janvier 2020
au 31 décembre 2024

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de son article R.427-2, le Préfet du Bas-Rhin procédera à la fin de l'année 2019 à la nomination des lieutenants de louveterie pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Les candidats intéressés par ces fonctions sont invités à adresser leur candidature, par lettre recommandée avec avis de réception, à la

Direction Départementale des Territoires
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
Pôle Milieux Naturels et Espèces –
Unité Chasse & Pêche
14 rue du Maréchal Juin
BP 61003
67070 Strasbourg Cedex

avant le 15 septembre 2019 délai de rigueur. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables. La preuve de dépôt à la poste faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article R.427-3 du Code de l'Environnement, ne peuvent être nommées lieutenants de louveterie que des personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical datant de moins de 2 mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années. La limite du mandat est fixée au jour du 75^{ème} anniversaire.

Chaque candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants, soit au moins 2 chiens de déterrage. Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie du Bas-Rhin et de motivation manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae (sans préciser la circonscription souhaitée),
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso),
- une photocopie du permis de chasser (recto-verso) + validation 2019/2020,
- une photocopie de la carte d'électeur,
- un extrait numéro 3 du casier judiciaire,
- un certificat médical de moins de 2 mois attestant des capacités physiques du candidat à exercer les fonctions de lieutenant de louveterie,
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse, telle que rappelée ci-dessus, accompagnée de l'adresse exacte du chenil,
- 2 photos en couleur au format 3,5 x 4,5 cm (Cf. photo carte nationale d'identité).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour un entretien d'évaluation. ●

Contact :
DDT du Bas-Rhin • Tél. 03 88 88 90 91
ou courriel : ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr

La fauconnerie en Alsace, une tradition médiévale

*La chasse avec un rapace a connu son apogée
au Moyen Âge.*



Un document mentionne le séjour de six fauconniers à Cleebourg en novembre 1478. La fauconnerie est en effet pratiquée au Moyen Âge par les seigneurs alsaciens qui emploient un personnel dédié spécifiquement à leurs rapaces. Une distinction est établie en fonction des rapaces utilisés. La chasse au vol destinée à alimenter la cuisine, appelée bas-vol ou autourserie, est pratiquée avec l'autour ou l'épervier. Le premier capture lapins, faisans, pigeons ou perdrix, tandis qu'on réserve au second des prises plus petites comme les cailles, les alouettes ou les passereaux. Au contraire, la fauconnerie ou chasse de haut-vol représente un sport distingué pour lequel on utilise des faucons. Parmi les faucons, deux espèces semblent particulièrement estimées : le gerfaut et le lanier. Le faucon d'Islande ou gerfaut, est réputé pour sa force et son vol rapide. Il est recommandé pour précipiter au sol les gros oiseaux

tels que les hérons. Le faucon lanier, ou faucon aux pieds bleus, figure parmi les plus appréciés.

Un privilège seigneurial

Jusqu'au XVI^e siècle, la possession d'un faucon constitue un privilège seigneurial. Chaque noble se doit de détenir un ou plusieurs rapaces dressés pour la chasse. Il est alors strictement interdit de dénicher des gros ou des petits rapaces ou de détruire leurs œufs et les nids. Cette interdiction est cependant

●●● *Afin de tenir leur rang,
les seigneurs se doivent d'afficher
un luxe ostentatoire dans leurs
activités cynégétiques.* ●●●

peu respectée par les paysans qui cherchent à éliminer ces rapaces qui menacent leurs basses-cours. Toute contravention est punie par

une forte amende. D'ailleurs, les aires sont surveillées par les gardes forestiers. Une forte indemnité est offerte aux forestiers qui livrent de jeunes rapaces ou qui indiquent leur présence aux fauconniers seigneuriaux. Les autours et les faucons sont ensuite capturés et dressés pour la chasse.

Les seigneurs se doivent d'afficher un luxe ostentatoire dans leurs activités cynégétiques comme dans leurs autres occupations afin de tenir leur rang. La chasse au vol demeure un luxe très dispendieux. Le prix des faucons de haut-vol représente une somme considérable sans rapport avec la valeur du gibier qu'ils capturent, d'autant plus qu'ils sont victimes d'une importante mortalité malgré les soins prodigués. Les oiseaux de proie représentent aussi un cadeau de prix que s'échangent les nobles en guise d'amitié ou pour s'attirer la bienveillance d'un suzerain. Ainsi, en 1577, Anthony von Tawagny, bailli de Bitche, demande aux sires

de Fleckenstein : « si l'on veut bien m'offrir un couple de bons rapaces, tels qu'un autour et sa femelle, j'en serai très reconnaissant, en échange, je vous accorderai un bon chien, et toute façon, je vous serai très redevable et très reconnaissant ». Le bailli obtient satisfaction.

Une chasse spectaculaire

La chasse au faucon commence ordinairement en novembre-décembre et dure jusqu'en mars ou avril. Seule, la très aristocratique chasse au héron se déroule durant les mois d'été. La plus grande partie de l'année, les faucons restent au repos, en particulier durant l'époque de la mue. La chasse au vol est un sport collectif. Le seigneur ne chasse pas seul, il est entouré par des rabatteurs et des fauconniers. Faucons sur le poing, la compagnie de chasseurs à cheval recherche un terrain plat et dégagé afin d'observer au mieux le combat aérien. Munis de bâtons, des valets frappent les buissons pour déloger les lièvres et le gibier à plume. Des chiens dénichent les animaux embusqués. Dès que le gibier apparaît, le fauconnier soulève le chaperon, coiffe en cuir surmontée d'un plumet bigarré, désignant ainsi au faucon sa proie. Le rapace est jeté vers le ciel tandis que les chasseurs le poursuivent au galop, les yeux fixés vers le ciel, non sans risque d'accident. Le faucon s'élève, survole sa proie puis la « buffète » : il la heurte et la précipite au sol.



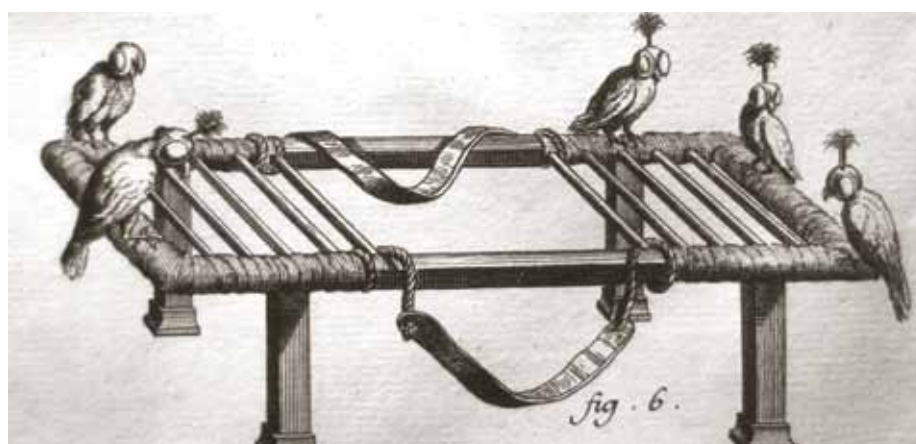
Les chiens d'arrêt recherchent les deux oiseaux et aident le faucon à maîtriser le gibier. Le fauconnier rappelle son faucon à l'aide d'un leurre et lui donne une « beccade », un morceau de viande en récompense de son exploit.

Parmi les chasses au vol, celle du héron semble la plus prisée et la plus spectaculaire. Quand le héron remarque que son ennemi le pourchasse, il monte toujours plus dans le ciel pour épuiser le faucon qui cherche à le survoler. S'il ne parvient pas à échapper à son agresseur par cette adroite manœuvre, il tend son bec pointu en direction du faucon. Il arrive ainsi que des faucons s'embrochent ou soient

gravement blessés. Dans un grand tumulte, le combat aérien se poursuit par une rapide descente en vol plané pour se terminer au sol. Le faucon « lie alors sa proie » : il la tient dans ses serres pour la relâcher à l'arrivée des chasseurs. Souvent cependant, la chasse n'apporte rien. Après quelques tentatives infructueuses, le faucon épuisé et peut-être dépité, refuse de s'élancer une nouvelle fois. Cavaliers et montures se trouvent alors eux aussi fourbus par ces vaines poursuites.

Le XVII^e siècle sonne le glas de la fauconnerie en Alsace. Au lendemain de la guerre de Trente Ans, elle ne retrouve plus son faste dans un contexte politique et social troublé. Son coût exorbitant et l'utilisation d'armes à feu ont accéléré son déclin. A la Révolution, la chasse au vol semble abandonnée dans toute la France. Elle ne renaîtra timidement qu'au XX^e siècle sous l'impulsion d'Abel Boyer. Pourtant, c'est sur les pistes des aéroports qu'elle trouve de nouveaux usages de nos jours, illustration d'une alliance entre la haute technologie et une tradition médiévale.

Philippe Jéhin



Planning des formations 2^{ème} semestre 2019



Permis de chasser français

N°	FORMATIONS			EXAMENS (environ 30')
	THEORIE (1 journée complète)	PRATIQUE (1/2 journée – matin ou après-midi)	PRATIQUE COMPLEMENTAIRE (1/2 journée – matin ou après-midi)	
4A	Vendredi 6 septembre	Semaine du 30 septembre au 4 octobre	Semaine du 14 au 18 octobre	21 + 22 + 23 + 24 octobre
4B	Vendredi 13 septembre	Semaine du 7 au 11 octobre		
5A	Vendredi 19 juillet	Semaine du 12 au 15 novembre	Semaine du 25 au 29 novembre	2 + 3 + 4 + 5 décembre
5B	Vendredi 19 juillet	Semaine du 18 au 22 novembre		

Équivalence au permis de chasser allemand

Formations "Rabbit"

Dates non encore arrêtées

Examen (journée complète):

- Mercredi 18 septembre

Formation à l'examen initial de la venaison

1 demi-journée

Date non encore arrêtée – en fonction du nombre d'inscrits

Formation garde-chasse

3 jours

Dates:

- Mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 septembre

Formation piéteur agréé

2 journées

Dates:

- Jeudi 7 et vendredi 8 novembre

Formation chasseur secouriste

1 journée

Dates non encore arrêtées – en fonction du nombre d'inscrits

Formation secourisme canin

1 journée

Dates non encore arrêtées – en fonction du nombre d'inscrits

Formation chasse à l'arc

Dates non encore arrêtées

- 1 session en automne

Formation tir à plomb du chevreuil

1/2 journée

Dates non encore arrêtées – en fonction du nombre d'inscrits

Dirigeant d'association

1/2 journée

Date:

- Vendredi 21 juin

Chef de traque

1/2 journée

Date:

- Vendredi 20 septembre



Attention

Toutes les dates sont indiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées voire supprimées en fonction du nombre de candidats ou des disponibilités des formateurs.

Seules les personnes inscrites préalablement auprès de la FDC67 seront conviées à ces formations. Les inscriptions seront validées après réception du formulaire d'inscription et du règlement.

Les dates, les formulaires d'inscription et le détail des programmes sont publiés et mis à jour régulièrement sur notre site internet: www.fdc67.fr ou disponibles sur demande à la FDC67

Renseignements

Alexandra Barthel-Dick
Tél. 03 88 79 83 81
ou alexandra.bd@fdc67.fr

GUICHET UNIQUE

Validation des Permis de Chasser 2019/2020

Les nouveaux bons de commande pour la campagne 2019/2020 (valable du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020) arriveront dans vos boîtes aux lettres à partir du 8 juin 2019. Vous pourrez valider votre permis à partir du 11 juin 2019 au siège de la FDC 67 du mardi au vendredi de 10h à 16h en continu, par voie postale ou par internet.

Nous vous demandons de bien vouloir vérifier l'exactitude des données indiquées sur le bon de commande et rectifier si nécessaire. Nous vous informons que toute erreur du chasseur lors d'une commande sur Internet ne pourra pas être corrigée et nécessitera obligatoirement une nouvelle validation payante.

L'équipe du Guichet Unique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

DATE
La validation n'est possible qu'à partir du 11 juin 2019
Dans toutes les FDC de France

NB : n'oubliez pas que votre validation actuelle est valable jusqu'au 30 juin 2019.



SAISON 2019/2020

Distribution des bracelets de cerfs

La distribution des bracelets de cerfs se déroulera à Geudertheim :

1. Au Cyné'Tir

Les lundi 29, mardi 30, mercredi 31 juillet, de 9h à 17h en continu, sur présentation de l'arrêté préfectoral d'attribution ;

2. Au siège de la FDC 67

À partir du jeudi 1^{er} août 2019, tous les jours du mardi au vendredi inclus (fermeture des bureaux les lundis) de 10h à 16h en continu, sur présentation de l'arrêté préfectoral d'attribution.

Tarif

Le prix
des bracelets
reste inchangé :
8€

UDUCR

24 août 2019



Journée d'information

L'Union Départementale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UDUCR 67) organise, le samedi 24 août 2019 à Reichshoffen, une journée d'information à l'intention des nouveaux conducteurs de chiens de sang. Elle vise à réunir les propriétaires de chiens en cours de formation et les chasseurs sur le point de faire une acquisition.

Au programme :

- Présenter les principes d'éducation au pistage du grand gibier blessé
- Montrer les techniques de pose de pistes artificielles

- Suivre et commenter les phases du travail d'un chien confirmé
- Faire travailler les jeunes chiens présents
- Exposer le contexte général lié à la recherche du grand gibier blessé (organisation, aspects légaux,...)
- renseigner sur le cycle de formation permettant de devenir conducteur agréé : entraînements, stage, parrainage, les épreuves de pistes artificielles ou naturelles,...

A midi, le repas sera prévu par l'UDUCR 67. Une participation de 20 euros sera demandée aux personnes non-membres de l'Association

Renseignements et inscriptions :

Patrice Stoquert - Tél. 06 80 14 02 38 ou patrice.stoquert@wanadoo.fr

TRISTE FIN POUR UN CHEVREUIL

C'est au petit matin d'une journée de fin d'hiver, qu'une conductrice a renversé un chevreuil, entre Molsheim et Avolsheim. Ce n'est qu'arrivée à la maison qu'elle s'est rendue compte que la pauvre bête était encastrée dans la calandre de son véhicule. C'est un chasseur, appelé sur les lieux, qui mit fin aux souffrances de l'animal aux quatre pattes brisées. Ce type d'accident, malheureusement banal, est toujours un crève-cœur pour les chasseurs.



Photo : Hubert Magott

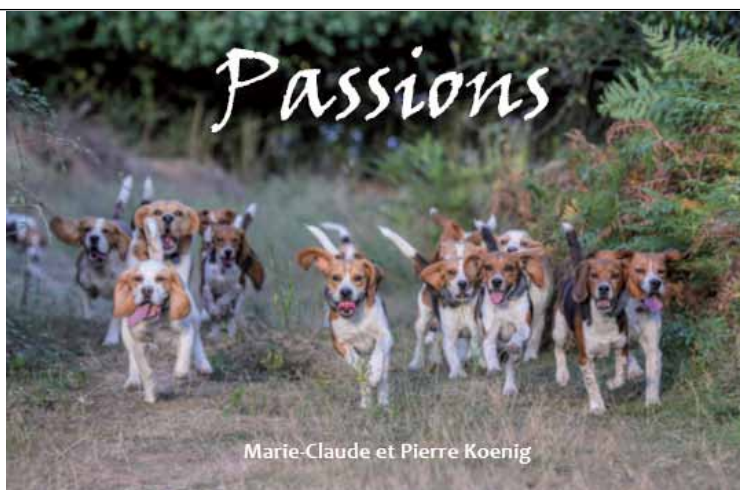
Lire

Passions

Marie-Claude et Pierre Koenig

Sortie le 13 juillet 2019 pour la grande manifestation "Chiens courants au cœur des terroirs" – Édition limitée

Changez de point de vue. Découvrez l'art de la chasse sous toutes ses coutures : de l'action, des scènes de vie, de l'émotion comme vous ne l'avez jamais vu. 200 pages de photos inédites au cœur de la passion des chiens courants.



Marie-Claude et Pierre Koenig

Bon de commande

Nom / Prénom _____

Adresse _____

Tél _____ Email _____

Titre du livre

"Passions"

Prix unitaire

39€ TTC

Port*

8€ TTC

Quantité

Prix total

*Tarif livraison : 8€ Point Relais ou 13,50€ Colissimo à domicile. Si paiement par chèque, à établir à l'ordre de : Emo'nimaux

Bon de commande à retourner à :
Emo'nimaux
 21 rue de l'Europe
 67870 Griesheim-près-Molsheim

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG

11 Rue de la République

Tél. 03 88 54 87 54

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement
Titulaire de Chasse)

• Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

• Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)

• Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

• Protection Juridique Association

• Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

• Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,

• Accidents corporels

Sécurité Chasse

• Dommages aux chiens

• Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : www.orias.fr) - Exercer, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Joyeuse Fête des pères !



Nouveauté 2018

Modele Carbon

Leica telemetre Rangemaster
CRF 2400 - R



535€

249€



109€

Appaux Chevreuil
Merisier et Buitolo



18.65€

35.90€



SAUER 100 CLASSIC XT
Canon filete



999€

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE



Vous rêvez d'un Voyage de chasse,
nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Merd de contacter :
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK

Tél.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr

www.naturavallee.com

Nouveaux
Caméra
connectée à
prix très
attractif

Vêtements

Vision

Miradors
et d'autres
articles

MATERIELS ET VETEMENTS
technique pour la chasse.
à retrouver dans notre magasin
et sur www.espace-chasse.fr.

Période de soldes
jusqu'à **-40%***

Du 26 juin au 6 août 2019

4, RUE DES ÉCOLES - 67240 SCHIRRHAIN

Contacts: Joël 06.29.57.41.44 - Jessica 06.27.65.17.87

www.espace-chasse.fr - [espace chasse france](https://www.facebook.com/espacechassefrance)

*uniquement en magasin dans la limite des stock disponible

EBER
distribution

Armurerie

Venez découvrir notre toute
nouvelle gamme d'échelles
et de miradors d'affûts et de
battues.

Echelle d'affût de
4m*78cm*15cm; 70 kg
(toit en option)
110 euros TTC

11, rue des Prunelles

ZA des Prunelles

67120 Dorlisheim

Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00

www.hillman.fr

petites annonces

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédent la parution par courrier ou mail à: valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS

• 3 chiots mâles braque allemand à poil court sur portée de 5, nés le 11 mai 2019, belle lignée, parents excellents chasseurs petit et gros gibier, N° LOF Mère: 102942/23056 N° LOF Père: 106414/19536. Tél. 06 86 80 24 85

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

A partir du 1^{er} août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

• Vends très beau mixte de SUHL mod luxe, gravures scènes de chasse sur bascule, état neuf - cal 12/70 - 7x65 R. Avec lunette Swarovski 1,5-6x42 rét. 4 montage crochet 2750€. Belle carabine VOERE KUFSTEIN 7x64 finition artisanale fût long sur crosse gravure cerf au brame, avec lunette Zeiss 1,5-6x42 rét 4 état impeccable. 1750€ - Tél. 06 18 66 46 09

• Carabine SAKO Mark3 en 270 W. Etat neuf avec bretelle + 4 x 20 cartouches Norma - Fédéral - Lapua - Winchester. Prix 1000€. Tél. 06 44 88 02 89

• Brade mixte Zoli cal 9,3x74-12 lunette Buschnell 1,5 - 6x42 plus 2^{ème} canon lisse cal. 12. Le tout en très bon état. Pour collectionneur « ou autre » Simplex n° 26 Manufacture cal.16 de 1957. Etat quasiment neuf. Tél. 06 46 16 26 65

• Vends Express Heym 55B 9,3x74R avec Lunette Schmidt & Bender 1,5-4 x 20 Ret.2. Prix: 1 800€. Tél. 06 08 05 97 82

Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S, Prix: 800€. Tél. 06 85 30 69 18

• Vends très beau Drilling Krieghoff luxe modèle Neptun Prismus, neuf cal. 2x16/70 + 6,5x57R + tube réducteur 22 Hornet avec lunette Zeiss 3-12x56 avec point rouge + balles et cartouches. Prix: 3500€ Tél. 03 88 54 23 31 après 18h

DIVERS

• Vente d'un lanceur de ball-trap manuel à 40€ + 280 plateaux 40€ + 250 cartouches 12/70 7/1/2 24 gr à 40€ - Tél. 06 82 15 12 24

• Vends chambre froide 1,60 x 2,40 (soit 3,85 m²) X 2,00 de haut, état

correct, montage rapide et facile, prix 2 000€ - Tél. 06 42 02 14 05

• Vends ou échange 8 miradors de battue 3 hauteur plancher 1,50 m 4 hauteur 1,20m et 1 hauteur 1,80 m visible sur le Bon Coin - Faire offre au 06 75 13 22 77

• Vends cinq pneus neufs de marque GOOD-YEAR WRANGLER M+S 265/65 R17. (2343 kilomètres parcourus) 600€ Tél. 06 74 31 78 51

CHASSE

• Donon Vosgien, groupe d'amis cherche 1 ou 2 partenaire(s) pour chasser sur territoire de 2200 ha. Plan de chasse conséquent - nombreuses places de brames. Affût, approche et 10-12 journées de battues avec invitations. Local avec chambre froide. Gibier vendu. Conditions spécifiques possibles pour jeunes chasseurs. Ethique exigée. Tél. 06 47 69 14 84 en soirée

• Chasse 380 ha forêt et plaine secteur Rittershoffen-Hatten cherche 1 partenaire sérieux. Affûts sangliers et chevreuils - Tél. 06 29 74 08 84

• Part de chasse disponible pour chasseur de bonne éthique, 20 km sud de Strasbourg, grands et petits gibiers, sangliers, chevreuils, canards, faisans, lièvres et autres dans petite équipe conviviale. Tél. 06 16 45 04 36

• Cherche partenaire région « Val de Villé » 220 ha beau territoire, affût, battue pirsch et tir de nuit, cerf, chevreuils, sangliers territoire bien équipé avec chalet de chasse et bonne éthique de chasse souhaitée. Tél. 06 08 78 41 03

• Chasse réputée des Vosges du Nord offre l'opportunité de quelques

parts ou demi-parts battues. 6 week-ends de battues sont planifiés pour la saison sur 3.000 ha. Contact: cchasse.6711@gmail.com

• Jeunes détenteurs du permis de chasser: chasse réputée des Vosges du Nord offre l'opportunité de quelques rares parts ou demi-parts battues avec respectivement deux ou une sorties accompagnées au mirador. 6 week-ends de battues sont planifiés pour la saison sur 3000 ha. Contact: cchasse.6711@gmail.com

• ONF cherche partenaires sur ses lots chassés en régie de Diemeringen, Réserve de La Petite Pierre et Ingwiller. Conditions avantageuses et facilités accordées aux nouveaux permis. Contact: Patrice Stoquert au 06 80 14 02 38 ou patrice.stoquert@onf.fr

• Part de chasse secteur Sarralbe. Équipe de deux personnes recherche partenaire. Lot Alsace-Moselle de 220 ha. Sangliers, attribution de 15 chevreuils (6 brocards) daims et canards (6 km de Sarre), etc. Chasse toute équipée - Tél. 06 22 89 62 93

• Petite association de chasse sur la forêt de Haguenau recherche 2 partenaires pour compléter l'équipe. Approche, affût, battue. Tél. 06 70 20 39 00

Cherche chasseur(s) pour compléter équipe pour chasse en Slovaquie. Possibilité de tirer cerfs, daims, mouflons, etc. - Tél. 06 86 27 07 67

• Belle chasse proximité de la Petite Pierre, cherche partenaires avec bonne éthique pour compléter notre équipe conviviale - Tél. 06 81 86 23 16 ou le 06 07 59 51 93.

ÉPHEMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUIN			JUILLET			AOÛT		
1	juin	04h31 à 22h22	1	juillet	04h30 à 22h34	1	août	05h02 à 22h07
5	juin	04h29 à 22h26	5	juillet	04h33 à 22h33	5	août	05h08 à 22h01
10	juin	04h27 à 22h29	10	juillet	04h37 à 22h30	10	août	05h14 à 21h53
15	juin	04h26 à 22h32	15	juillet	04h42 à 22h26	15	août	05h21 à 21h44
20	juin	04h26 à 22h34	20	juillet	04h47 à 22h22	20	août	05h28 à 21h35
25	juin	04h27 à 22h35	25	juillet	04h53 à 22h16	25	août	05h35 à 21h25
● 3 juin ○ 17 juin			● 2 juillet ○ 16 juillet			● 1 août ○ 15 août		

NISSAN X-TRAIL

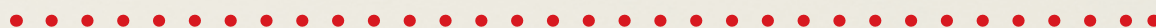
1.6 dCi 130 5 PL N-CONNECTA

386,69€
PAR MOIS

EN LOCATION LONGUE DURÉE⁽¹⁾



ROULEZ MOINS CHER AVEC LE CRÉDIT MUTUEL



Location NISSAN X-TRAIL 1.6 dCi 130 5 pl N-Connecta
à partir de **386,69 € par mois⁽¹⁾**

ASSISTANCE ET MAINTENANCE INCLUS.

Crédit Mutuel

(1) Location de longue durée d'une NISSAN X-TRAIL 1.6 dCi 130 5 pl N-Connecta pour une durée de 60 mois et un kilométrage contractuel total de 75 000 km. Première mensualité de 1 209,99 € TTC suivie de 59 loyers mensuels de 386,69 € TTC (dont 44,59 € au titre des prestations de maintenance et assistance et 15,40 € au titre de l'assurance décès et incapacité de travail facultative), hors frais d'immatriculation, de malus éventuel et de frais de mise à la route. Le loyer ne comprend pas l'assurance perte financière d'un montant mensuel de 14,87 €, habituellement proposée. Frais de dossier : 150,00 € TTC.

Loyers donnés à titre indicatif et calculés sur la base du montant hors taxes de la facture définitive adressée par le fournisseur à CM-CIC Bail. Premier loyer exigible dès la mise à disposition du véhicule et payable d'avance par prélèvement. Police d'assurance obligatoire couvrant la responsabilité civile du locataire et tous risques de dommages pouvant atteindre le véhicule. Le locataire a la faculté d'adhérer aux polices d'assurance groupe souscrites par CM-CIC Bail en sa qualité de mandataire en opérations d'assurance (conditions générales des polices d'assurance consultables sur demande). Dans ce cas le règlement des primes d'assurances est prélevé mensuellement avec le loyer financier.

Conditions financières de Mars 2019 sous réserve des taxes applicables. Conditions générales consultables en Caisse. Offre non cumulée réservée aux personnes physiques pour toute location longue durée d'une voiture de tourisme neuve.

La commande du véhicule par CM-CIC Bail est réservée aux clients basés en France Métropolitaine (hors Corse). Les produits de Location Longue Durée, de Location avec Option d'Achat avec entretien et d'entretien seul ne peuvent être souscrits par des locataires basés hors France Métropolitaine. Sous réserve d'évolution de la législation fiscale, des tarifs constructeurs et de la configuration définitive du véhicule. Sous réserve de disponibilité du véhicule. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Informations et visuels non contractuels.

Service de CM-CIC Bail : CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 35 353 530 euros – Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.oriass.fr) – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – Code NACE 6491Z – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site internet : www.cm-cic-bail.com.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - No ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.oriass.fr), contrats d'assurances de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

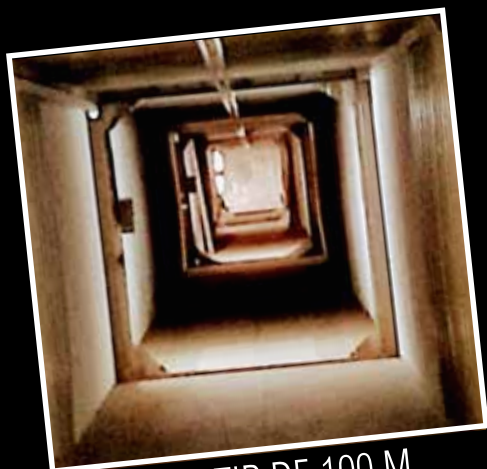
BUFFENOIR

A R M U R E R I E

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES

Expérience chez
**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**



STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

**RÉPARATION
& FABRICATION**
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr